



Direction des Ressources Humaines
SC/ST/NS - 2024

DECISION N°109/2024
CONCOURS INTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE DE SANTE PARAMEDICAL
Filière infirmière

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière,
Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
Vu l'avis du concours externe sur titres publié sur le site de l'ARS en date du 23 juin et sur le site de l'établissement en date du 23 juin 2024

DECIDE

Article 1^{er} : Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de MONTPON en vue de pourvoir 1 poste de cadre de santé paramédicaux (filière infirmière).

Article 2 : Peuvent être candidats les titulaires du diplôme de cadre de santé comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans le corps des infirmiers.

Article 3 : Les candidatures devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines **au plus tard le 20 août 2024.**

A l'appui de leur demande, les candidats devront **IMPERATIVEMENT** fournir :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies,
- Une copie de leur diplôme,
- Une copie de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'union européenne,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

Article 4 : La faisant fonction de Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Tout recours contentieux contre la présente décision doit parvenir au Greffe du Tribunal Administratif par courrier (9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX) ou directement via l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr , dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification.

Montpon, le 24 juin 2024
La Directrice,
Stéphanie ZAMAJOUR

Destinataire :
Affichage